



Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE : 825/2024
Date de la séance du CE : 21 août 2024
Direction : Direction des finances
N° d'affaire : 2023.FINGS.259
Classification : Non classifié

Budget 2025 et plan intégré mission-financement 2026 à 2028. Approbation formelle

Budget 2025

Le Conseil-exécutif invite le Grand Conseil à approuver le budget 2025 comprenant les données macroéconomiques suivantes :

- excédent de revenus de CHF 246,4 millions au compte de résultats,
- investissement net de CHF 613,1 millions (financements spéciaux compris),
- solde de financement négatif de CHF 8,7 millions,
- quotité d'impôt de 2,975 pour les personnes physiques (3,025 jusqu'à présent),
- quotité d'impôt de 2,620 pour les personnes morales (inchangée),
- cadre du nouvel endettement (limite de crédit) : CHF 909 millions,
- report de CHF 1,0 million du compte de résultats de l'Office des ponts et chaussées au Fonds des rives des lacs et des rivières au sens de l'article 7 de la loi sur les rives des lacs et des rivières (LRLR ; RSB 704.1).

Plan intégré mission-financement 2026 à 2028

Le Conseil-exécutif propose au Grand Conseil d'approuver le plan intégré mission-financement 2026 à 2028.

Au nom du Conseil-exécutif



Christoph Auer
Chancelier

Destinataires
– Toutes les Directions